

Know your Rights. Avoid Winter Disconnection!

Pour le français, tourner.

If you are unable to pay your gas bill this winter, you can avoid losing your service. To do so...

1. You must contact us. You must let us know that you cannot pay your bill. We cannot help you if you do not contact us. Please call us at 1-888-301-7700.
2. To avoid disconnection, you must enter into a payment arrangement. We will offer you several payment options to pay your winter gas bills in monthly payments that you can reasonably afford. In most cases, you must pay all that you owe us by the following November 1.
3. You may also be entitled to other financial assistance from state or local government agencies or other private sources to help you pay your utility bills. To find out more about available financial assistance, we recommend that you call 211. While we cannot obtain assistance for you, we may also be able to refer you to others who can help you apply. In addition, we may be able to provide you with, or refer you to, others who can provide no-cost energy audits, weatherization or other measures to reduce high gas usage and reduce your monthly bill.
4. Failure to contact us may result in disconnection with the approval of the Consumer Assistance Division of the Maine Public Utilities Commission.

If you have questions, please call us at 1-888-301-7700. If you are not satisfied, call the Consumer Assistance Division of the Maine Public Utilities Commission – TOLL FREE – at 1-800-452-4699.

**You must take the first step.
Do not let your gas bill get ahead of you.**

unitil.com



Unitil
energy for life

Connaissez vos droits. Évitez le débranchage cet hiver!

Turn over for English.

Afin d'assurer la continuité du service si votre compte de gaz est en souffrance cet hiver, veuillez suivre les prochaines étapes:

1. Vous devez nous contacter. Vous devez nous aviser lorsque que vous ne pouvez pas payer votre facture afin que nous puissions faire des arrangements de paiements avec vous. Veuillez nous rejoindre au 1-888-301-7700.
2. Pour éviter le débranchage, vous devez entamer un arrangement de paiement. Nous vous offrons plusieurs options de paiement pour payer votre facture de gaz d'hiver, tels que des paiements mensuels qui seront convenables pour vous. Dans la plupart des cas, vous devrez payer la balance des paiements en souffrance par le 1^{er} novembre suivant.
3. Vous pouvez également avoir droit à d'autres aides financières de l'état ou d'organismes gouvernementales locaux ou d'autres sources privées pour vous aider à payer vos factures de gaz. Pour obtenir plus de renseignements pour de l'aide financière disponible, nous vous suggérons de signaler le 211. Bien que nous ne pouvons pas obtenir de l'aide pour vous directement, nous pouvons vous référer à d'autres qui peuvent vous aider à compléter une demande financière. En outre, nous pouvons vous fournir ou vous référer à d'autres qui peuvent vous offrir, sans frais, des recommandations afin d'améliorer l'efficacité énergétique de votre maison, comme par exemple, isoler votre maison pour économiser le gaz, ainsi que d'autres mesures visant à réduire l'usage de gaz afin de réduire votre facture mensuelle.
4. C'est important de souligner le fait que si vous ne communiquer pas avec nous, ceci peut résulter au débranchement de votre service de gaz, ceci avec l'approbation du Conseil de la division de l'assistance du "Maine Public Utilities Commission".

Si vous avez des questions, s'il-vous-plaît contacter nous au 1-888-301-7700. Si vous n'êtes pas satisfait, prière d'appeler la Division de l'assistance aux consommateurs du "Maine Public Utilities Commission" – SANS FRAIS – au 1-800-452-4699.

**Vous devez faire le premier pas.
Ne laissez pas votre facture de gaz vous devancer.**



Unitil
energy for life

unitil.com

30384-I-0542